

Image not found or type unknown



Importance lieu de rédaction du testament.

Par **MUSO_old**, le **10/08/2007** à **13:31**

Objet : importance lieu de rédaction du testament.
Sur le testament de mon grand-père, il est écrit "fait à Lille, le 15 février 2000".
Or, je dispose de facture de sa maison de retraite de Perpignan qui indiquent qu'il était en permanence à Perpignan".
Ce fait est-il suffisant aux yeux de la Justice pour annuler le testament ?
Merci de vos conseils.